



**PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE
LACIRCULATION DANS LE SECTEUR DE BOIS
D'OLIVES A L'OCCASION DE LA COURSE
PÉDESTRE ORGANISÉE LORS DE LA
MANIFESTATION INTITULÉE « LES FOULÉES
DE BOIS D'OLIVES »
LE DIMANCHE 27 AOÛT 2023**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE

VU la loi du 19 mars 1946 érigeant LA RÉUNION en Département, ensemble les textes subséquents qui l'ont modifiée ou complétée ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par les lois n°82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83.8 du 7 janvier 1983

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2131-1, L.2211-1, L 2212-1 et suivants, L 2214-3;

VU le Code de la route notamment les articles L 325 et suivants L 411-1, les articles R 110-1 et suivants R 325 et suivants R 411-3 et suivants, R 411-18, R 411-21-1, R 411-24, R 411-25, R 411-28, R 412.51; R 417 et suivants ;

VU le Code Pénal notamment ses articles 223-1 et suivants, 322-1 et suivants, 433-3, R 610-5, R 623-2, R 631-1, R 632-1, R 641-1 ;

VU la demande du **Club d'Athlétisme Loisirs et Santé du Sud (CALs)** ;

VU l'arrêté municipal DRH2023-169 portant délégation de signature à Madame **Magalie POTHIN** Directrice Générale Adjointe des Services,

CONSIDÉRANT que pour permettre le bon déroulement de la course pédestre prévue lors de la manifestation « **LES FOULÉES DE BOIS D'OLIVES** » organisée par le **Club d'Athlétisme Loisirs et Santé du Sud (CALs)** le **dimanche 27 août 2023**, il y a lieu de régler provisoirement la circulation sur le secteur de **BOIS D'OLIVES**.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er}/ Le public est informé du déroulement de différentes courses pédestres et marches sur le secteur de Bois d'Olivés, selon les modalités suivantes :

- * **Course pédestre de 21 kilomètres** : de 6H30 à 9H45,
- * **Course pédestre de 12 kilomètres** : de 7H00 à 9H00,
- * **Marche de 10 kilomètres** : de 7H30 à 10H00,

Voir parcours en annexes.



-En raison des perturbations prévisibles, l'ensemble des usagers de la route empruntant l'itinéraire susvisé doit porter une attention particulière à cette manifestation et adapter son comportement par souci de sécurité.

-Des signaleurs identifiables par le port de chasubles seront postés aux points critiques.

ARTICLE 2/ Les infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur et les véhicules en stationnement interdit seront systématiquement enlevés et mis en fourrière.

ARTICLE 3/ Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité ayant pris l'acte, Monsieur le Maire, rue Méziaire Guignard - BP 342 – 97448 Saint-Pierre Cedex ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Réunion, 27 rue Félix Guyon - 97400 Saint-Denis dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification et/ou de publication

ARTICLE 4/ Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire, chef de la circonscription de sécurité publique de Saint-Pierre et Monsieur le chef de poste de la Police Municipale et l'**organisateur** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Pierre, le 23 AOUT 2023

Michel FONTAINE

Pour le Maire et par Délégation
La Directrice Générale Adjointe
des Services

Magalie POTHIN



DESCRIPTIF FOULEE de 21 km – FBO 2023

- Effectuer un tour de piste et Sortir du stade par la droite
- Monter l'avenue Laurent Vergès et Descendre la rue des oliviers, sur la gauche
- Prendre à droite dans la rue Babas Selly
- Descendre l'avenue Laurent Vergès
- Prendre à gauche l'impasse des embériques
- Remonter dans le parc de Bois d'Oliviers et Sortir par la rue des Amavilles
- Reprendre la rue Babas Selly, la rue Théophile Rifosta et l'avenue Laurent Vergès jusqu' à la D38 (la Ligne Paradis)
- Au rond-point du foyer Albert Barbot, Prendre à gauche vers La Ligne Paradis
- Prendre à droite le chemin Palma, Traverser à côté de la passerelle et rejoindre ensuite les chemins Vélia jusqu'au début du chemin Jouvenot. Prendre le sentier.
- Passer en bas du terrain de sport du collège Henri Matisse, Prendre de suite à gauche le chemin vilris ;
- Traverser tout droit le premier chemin de cannes (chemin de la voûte) pour Rejoindre le chemin Balzamine
- Prendre à droite puis à gauche et Descendre vers l'ancienne route nationale (**1^{er} ravitaillement**)
- Au bout, prendre à droite le chemin Mourgapamodely (la voie agricole parallèle à la 4 voies)
- Au rond-point de la route de l'entre-deux, Prendre à droite le premier chemin de cannes (allée des perdrix)
- A la première intersection, Prendre à gauche et Continuer à monter tout droit jusqu'à la courbe à droite puis prendre le chemin de la Voûte
- A l'intersection, face au poteau électrique, Prendre à gauche pour rejoindre le collège Henri Matisse (**2^{ème} ravitaillement**)
- Après le collège, Prendre le chemin Vilris à droite et Arriver sur la Ligne Bois d'Oliviers, Rue Ypollite Piot
- Prendre à gauche jusqu'au rond-point et prendre l'Allée des Bois Noirs à droite.
- Monter jusqu'au rond-point du pont de l'Entre-deux

- Au rond-point du pont de l'Entre-deux, prendre à droite dans le sentier pour monter vers Mahavel
- Prendre le chemin Lenormand, à droite, jusqu'à l'école primaire Pablo Picasso (3^{ème} ravitaillement)
- Continuer vers le rond-point de l'établissement Leclerc
- Descendre à droite dans la rue Pasteur vers le rond-point de l'Église de la Ravine des Cabris
- Au rond-point, prendre la ligne Cambrai
- Continuer sur le chemin Marcel Hoarau jusqu'à l'Allée des Béliers
- Descendre à droite dans l'Allée des Béliers
- Traverser le chemin Diagonale pour continuer dans l'Allée Béliers
- Prendre à droite dans le chemin des amandiers
- Traverser la ravine et tourner à droite dans le jardin
- Au bout du jardin, prendre la rue des ambavilles pour arriver au rond-point
- Prendre à droite et monter dans la rue Laurent Verges
- Prendre à droite pour entrer sur le stade du lycée de Bois d'Olives
- Effectuer un dernier tour de piste puis franchir la ligne d'ARRIVEE (4^{ème} ravitaillement)

DESCRIPTIF COURSE PEDESTRE 12 km – FBO 2023

- Effectuer un tour de piste et Sortir du stade par la droite
- Monter l'avenue Laurent Vergès et Descendre la rue des Oliviers (sur la gauche)
- Prendre à droite dans la rue Babas Selly puis Prendre la rue Théophile Rifosta
- Descendre l'avenue Laurent Vergès
- Au rond-point du foyer Albert Barbot, Prendre la 2^{ème} sortie, vers l'Eglise de la Reconnaissance
- Prendre à gauche le chemin Balzamine
- A la première intersection, prendre à droite pour Descendre le chemin Balzamine vers les Cannes
- Descendre à droite vers l'ancienne route nationale (**1^{er} Ravitaillement**)
- Descendre jusqu'au chemin Mourgapamodely (la voie agricole parallèle à la 4 voies) et Prendre à droite
- Au rond-point de la route de l'entre-deux, Prendre à droite le premier chemin de canne
- A la première intersection, Prendre à gauche et monter tout droit jusqu'à une courbe à droite et continuer le chemin de cannes
- Prendre le chemin de la Voute à gauche
- A l'intersection, face au poteau électrique, Prendre à gauche pour rejoindre le collège Henri Matisse (**2^{ème} ravitaillement**)
- Après le collège, Prendre le chemin Vilris à droite
- Arrivée sur la Ligne Bois d'Olivés (Rue Hypollite Piot), Prendre à gauche jusqu'au rond-point
- Prendre l'Allée des Bois noirs à droite puis Prendre le chemin Bancoule (sur la droite).
- Continuer tout le chemin vers la Ligne d'Equerre et tout au bout (avant de prendre le chemin Aurel) tourner à droite pour redescendre l'Avenue Laurent Vergès
- Passer devant le lycée puis entrer sur le Stade de Bois d'Olivés
- Effectuer un dernier tour de piste puis Franchir la ligne d'ARRIVEE

DESCRIPTIF MARCHE « FOULEES DE BOIS D'OLIVES 2022»

- Sortir du stade par la droite juste après le départ.
Descendre à gauche l'avenue Laurent Vergès
- Au premier rond-point, prendre la deuxième sortie
- Au rond-point de la D38, Prendre le chemin du Foyer Albert Barbot (deuxième sortie)
- Descendre le chemin Balzamine (à gauche)
- Prendre à droite à l'intersection (près du petit marché de fruits et légumes)
- Prendre ensuite le chemin J De Pindray D'Ambelle
- Prendre à droite et Descendre vers l'ancienne route nationale (**1^{er} Ravitaillement**)
- Descendre jusqu'au chemin Mourgapamodely (la voie agricole parallèle à la 4 voies) et prendre à droite.
- Au rond-point de la route de l'entre-deux, Prendre à droite le premier chemin de canne.
- A la première intersection (**2^{ème} Ravitaillement**), Prendre à gauche et Continuer à monter tout droit jusqu'à la courbe à droite puis prendre le chemin de la Voute
- A l'intersection, près du poteau électrique, prendre à droite.
- A l'intersection, prendre à gauche et remonter le chemin J De Pindray D'Ambelle.
- Remonter le chemin Balzamine et reprendre le chemin du Foyer Albert Barbot (à droite)
- Au rond-point, remonter l'avenue Laurent Vergès jusqu'au Lycée de Bois d'Olives (2^{ème} sortie)
- Entrer sur le stade à droite et Effectuer un dernier tour de piste
- Franchir la ligne d'ARRIVEE.